Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212902852-20260709-DELIB0907260003-DE

COMMUNE DE TRÉFLAOUÉNAN

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03 juillet 2026	Le jeudi neuf juillet deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur PONTU Jacques.
Membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15	**Présents** : PONTU Jacques, OLLIVIER Serge, GRALL Florence, GUEGUEN Serge, HALLER Patrick, MILIN Catherine, LE REST Jocelyne, LAURANS Delphine, ABGRALL David, LE LEZ Laurie et EDERN Carole.
Secrétaire de Séance Jocelyne LE REST	**Procurations :** MUZELLEC Marie-Catherine donne procuration à LE LEZ Laurie, RAZIL Jean-Luc donne procuration à GUEGUEN Serge, DIDOU Charlez donne procuration à OLLIVIER Serge et MONTAC Henri donne procuration à PONTU Jacques.
N° Délibération	**DELIB0907260003**

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

Il appartient au Conseil municipal de voter les montants de subventions allouées aux associations au titre de l'année 2026.

AFM Téléthon	120 €
Amicalement vôtre	60 €
Association chasseurs	250 €
Association pour le soutien aux adultes en difficulté (ASAD)	120 €
Ecole Notre Dame de Lourdes (dont participation au nautisme scolaire et TNE)	5 000 €
Familles rurales	3 529.78 €
France Alzheimer	120 €
Les Restaurants du cœur	600 €
Paotred ar Cuz Heol	180 €
Secours catholique	200 €
SNSM Plouescat	80 €
SNSM Cléder	80 €
Tréfla culture	300 €
Tréfla Gym	250 €
UNC AFN	400 €
Association Queffleuth et Belizal (CHPM)	120 €
Association Céline et Stéphane-Leucémie Espoir 29	120 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212902852-20260709-DELIB0907260003-DE

Association « Les Ribins » de Plouzévédé	
Comité de Jumelage Pays Léonard - Vechta	150 €
Jumelage Sibiril-Mieussy	100 €
Association Tréfla' Animation	500€
Association CAT (Club des anciens de Tréflaouénan)	250€
Bleuniadur	150 €
Association France Adot	150 €
Mairie de Plouzévédé (convention ALSH)	500 €
Charcot 29 - ARSLA	120 €
AAPPMA-Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique	180 €
TOTAL	**13 809.78€**

Dans le cadre de la loi 3DS et pour éviter les conflits d'intérêts, en fonction de la subvention à allouer les élus concernés n'ont pas pris part au débat et au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, tout en respectant le quorum :

- **APPROUVE le montant des subventions allouées aux associations pour l'année 2026.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jacques PONTU,

La Secrétaire de séance,
Jocelyne LE REST

MAIRIE DE TREFLAOUENAN 29440

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le
Affiché en Mairie le